

RAPPORT N°99/4-04
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE DE GESTION 1998
REGIE ABATTOIR

La Régie Abattoir, structure mise en place pour la gestion de l'abattoir Municipal de Saint-Denis, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Ville. A la clôture de chaque exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 1998 s'équilibraient respectivement à la somme de :

131 250,00 F pour la section Investissement
1 471 520,00 F pour la section Fonctionnement

L'exécution de ce budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux sections confondues par

un excédent cumulé global 2 171 424,04 F

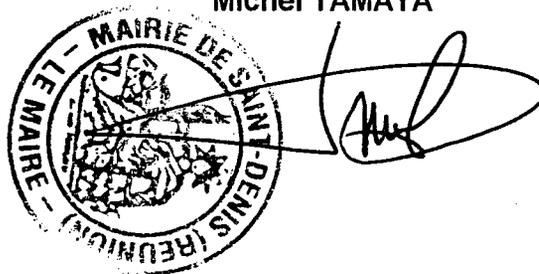
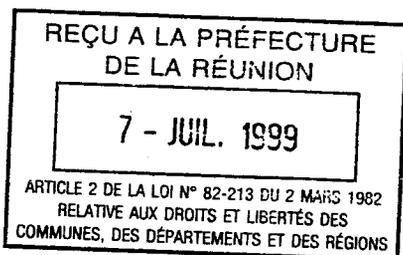
Soit

un excédent cumulé de 1 761 399,11 F en section Investissement
un excédent cumulé de 410 024,93 F en section Fonctionnement

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, il vous est donc demandé d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1998

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 99/4-04
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

COMPTE DE GESTION 1998
REGIE ABATTOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Générales des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 99/4 -04 du Maire ;

Vu le Rapport du Receveur Municipal, présenté au nom des Commissions Développement Economique / Economie Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions – dont 1 par procuration)

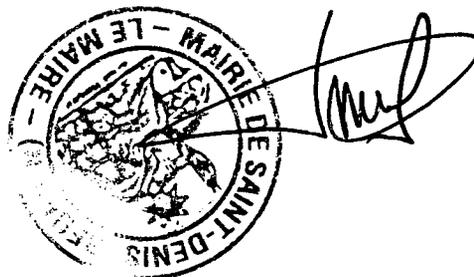
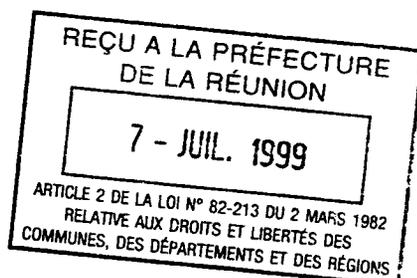
Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1998 de la Régie Abattoir qui se traduit par un excédent cumulé global de 2 171 424,04 F pour les deux sections confondues.

Soit

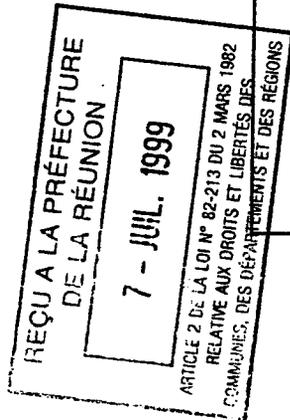
un excédent cumulé de 1 761 399,11 F en section Investissement
un excédent cumulé de 410 024,93 F en section Fonctionnement

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le, - 6 JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE



	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	131 250,00	1 471 520,00	1 602 770,00
Titres de recettes émis		1 160 730,49	1 160 730,49
Réductions de titres			
Recettes nettes		1 160 730,49	1 160 730,49
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	131 250,00	1 471 520,00	1 602 770,00
Mandats émis	39 391,53	1 212 631,80	1 252 023,33
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	39 391,53	1 212 631,80	1 252 023,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	- 39 391,53	- 51 901,31	- 91 292,84

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
7 - JUIL. 1999
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou reversée à la Collectivité	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture
Section d'Investissement	1 800 790,64		- 39 391,53	1 761 399,11
Section de Fonctionnement	461 926,24		- 51 901,31	410 024,93
TOTAL des sections	2 262 716,88		- 91 292,84	2 171 424,04